

Séance du 14 octobre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,

Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Christian BRISSEZ, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Régis DELAMARE, M. Frédéric BARON, M. Marc DALIGAUX, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Christophe MENAGER, Mme Isabelle BREHIER, et M. Éric DEZELLUS.

Étaient absents excusés : M. Patrick BOURGEOIS

Étaient absents : Mme Betty SOMON, Mme Blandine BINET, Mme Caroline PERREU, Mme Clotilde MOMOT

Pouvoirs : -

Quorum : 10

L'ordre du jour est le suivant :

Délibérations :

- Mise à disposition du domaine public : distributeur automatique de billets/Crédit Agricole
- Loyer Presbytère : non revalorisation
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de l'Eure
- Taux applicable à la détermination du montant de la redevance d'occupation du domaine public
- Reprise voirie et espaces verts lotissement impasse des Tasseries
- Label touristique et patrimonial commune à découvrir
- Aire de camping-car : demande de subvention FNADT 2025

Informations :

- Devis archives communales
- Ancienne graineterie et Mon Logement 27
- Prémare
- Auberge de l'Ecurie
- Résidence senior
- Maison du lin

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC : DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS / CREDIT AGRICOLE

M. le Maire rappelle que le Crédit Agricole, sis 19 rue du Docteur Collignon, a fermé ses portes. Seul le distributeur automatique de billets (DAB) reste accessible pour le moment.

En effet, des négociations ont été engagées entre la commune de Routot et le Crédit Agricole et ont abouti.

Une vente du bien immobilier, sis 19 rue du Docteur Collignon à Routot (27350) a été effectuée au profit de la commune de Routot. En contrepartie le DAB sera maintenu dans le centre bourg de la commune.

Considérant que le Crédit Agricole :

- prend à sa charge les travaux de déplacement du DAB dans le centre bourg de la commune,
- s'engage à maintenir ce distributeur et à prendre en charge ses frais d'exploitation ;

Considérant que la commune de Routot s'engage, en contrepartie, à mettre à disposition du Crédit Agricole l'espace nécessaire à l'installation du DAB dans l'intérêt général puisque cela profitera notamment aux habitants de Routot et des communes environnantes,

Considérant qu'une convention de mise à disposition de l'espace DAB sera conclue entre la commune et le Crédit Agricole,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte la mise à disposition de l'emplacement DAB, place du Général Leclerc à Routot,**
- **Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

LOYER PRESBYTERE : NON REVALORISATION

Délibération annulée

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE L'EURE

Le Conseil Municipal de Routot,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique.

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/09/2024 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/06/2025, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat RELYENS SPS / CNP ASSURANCES ;

VU la lettre d'intention du Conseil Municipal en date du 30/12/2024 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé du Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2026 au contrat d'assurance groupe (2026-2029) et jusqu'au 31 décembre 2029 aux conditions suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés

	<p>Ensemble des garanties :</p> <ul style="list-style-type: none">- Décès- CITIS (Accident ou Maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90 %- Longue maladie, Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90 %- Maternité, Paternité et Accueil de l'Enfant, Adoption Indemnités journalières 100 %- Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) Indemnités journalières 90 %	
OFFRE DE BASE Sans franchise, sauf franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	6,64 %
PRESTATION ALTERNATIVE Sans franchise sauf franchise 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	6,02 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires

	Ensemble des garanties : - Accident ou Maladie imputable au service Indemnités journalières 90 % - Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave Indemnités journalières 90 % - Incapacité de travail en cas de maternité, de paternité et accueil de l'enfant, d'adoption, d'accident non professionnel Indemnités journalières 100 %	
Sans franchise sauf franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	1,10%

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Indemnité de Résidence	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Charges Patronales	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Et à cette fin,

- **Autorise** M. Le Maire à signer les documents contractuels en résultant.
- **Prend acte** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

TAUX APPLICABLE A LA DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire informe le conseil municipal que les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal, aérien et/ou souterrain pour installer leurs réseaux. Ils y sont autorisés par le Maire qui, soit délivre une permission de voirie, soit établit une convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP).

Eure Normandie Numérique a fait savoir par courrier en date du 19 septembre 2025 les taux actualisés applicables et le nombre de kilomètres linéaires relatifs à la redevance due à la commune :

Taux applicables pour 2025 :

Réseau souterrain : 48,65 €/km
Réseau aérien : 64,87 €/km
Surfaces : 32,44 €/m²

Pour l'opérateur Eure Normandie THD :

Linéaires de réseaux souterrains : 0,08 km
Linéaires de réseaux aériens : 0,931 km
Surfaces au sol : 21,05 m²
Soit un total de 747,15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'appliquer les taux actualisés pour 2025 pour la redevance d'occupation du domaine public, soit :

Réseau souterrain : 48,65 €/km
Réseau aérien : 64,87 €/km
Surfaces : 32,44 €/m²

- Décide d'appliquer, pour l'avenir, les taux actualisés définis pour la redevance d'occupation du domaine public.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à la redevance d'occupation du domaine public et à émettre les titres de recettes dus aux opérateurs concernés.

REPRISE DE VOIRIE ET ESPACES VERTS LOTISSEMENT IMPASSE DES TASSERIES

M. le Maire indique au conseil municipal que la réception des travaux du lotissement, impasse des Tasseries, a été effectuée et validée par le service assainissement et le service voirie de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle. Cette dernière accepte ainsi de reprendre, par la suite, la gestion de la voirie de ce lotissement.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte la cession au profit de la commune, à compter du 01/11/2025, de :

- la voirie (*impasse des Tasseries = 112 m*) avec reprise par la suite de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,
- les espaces communs,
- le réseau d'éclairage public,
- les espaces verts du lotissement selon plan annexé,
- le bassin de rétention.

LABEL TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL À DECOUVRIR

M. Le Maire informe que par mail en date du 13 septembre 2025, Mission France Guichet a fait part à la commune de Routot de l'acquisition du label touristique et patrimonial Commune à découvrir le 31 août 2025. Il a été décerné 0 horloge (sur une échelle comprise entre 0 et 4 – indication de durée de visite conseillée), ainsi que 2 mentions additionnelles.

Un arrêt long sur la commune est préconisé par ce label qui retient de Routot :

- 1 label touristique national : Villes et villages fleuris
- 2 monuments historiques : La chaumière du XVIème siècle (inscrite aux MH) et l'église (clocher classé au MH)
- 1 monument labellisé par une Fondation : label VMF Patrimoine historique pour le Manoir du Roumois (2024)
- 1 Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- 1 Médiathèque : la médiathèque Jacques Hyacinthe Paumier
- 2 chemins de randonnées : L'Agr'Eau, Variante de Routot
- 5 aires d'appellation d'origine IDA : Calvados – AOC/IG viticole, Cidre de Normandie ou Cidre normand – IGP viticole, Pommeau de Normandie – AOC/ IG viticole, Porc de Normandie – IGP agroalimentaire, Volailles de Normandie – IGP agroalimentaire.

Afin de pouvoir faire mention de cette distinction et réutiliser le logo officiel dans les différentes publications et communications, ainsi qu'installer des panneaux routiers du label en entrée d'agglomération, la charte d'usage doit être signée.

De plus, « le financement de ce label, accordé sans dossier de candidature ni frais d'accès, repose sur le principe de la participation libre et consciente des lauréats qui sont invités, en cas de réutilisation, à soutenir le label d'un montant de leur choix ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte l'attribution du label Commune à découvrir,**
- **Autorise M. le Maire à signer la charte d'usage et tout autre document relatif à ce dossier.**
- **Autorise M. le Maire à verser, par mandat administratif, la somme de 50 € en soutien au label.**

AIRE DE CAMPING-CAR : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT 2025

M. le Maire rappelle qu'un projet de création d'une aire de stationnement de camping-car est prévu. A cet effet, M. le Maire propose de demander une subvention FNADT. Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Aire de camping-car			
Dépenses			
		ht	ttc
Etudes		1 848,00 €	2 217,60 €
Equipements de gestion		52 432,00 €	62 918,40 €
Travaux d'aménagement		70 000,00 €	84 000,00 €
Total du projet		124 280,00 €	149 136,00 €
Recettes			
<u>Subvention</u>			
FNADT et autres subventions d'Etat			53 584,00 €
Total des subventions		43%	53 584,00 €
	Reste à financer TTC		95 552,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise M. le Maire à :

- à demander les subventions pour financer le projet,
- à signer tout document afférent à ce dossier.

INFORMATIONS

Devis archives communales : Le centre de gestion (CDG 27) a transmis un devis pour la mission d'aide au classement des archives communales. Le devis s'élève à 1 920 € (nombre de jours de mission estimés : 8, tarif journalier : 240 €).

Ancienne graineterie et Mon Logement 27 : Les architectes des bâtiments de France sont réticents à la hauteur du projet de Mon Logement 27. Un rendez-vous est fixé le 20 octobre avec le bailleur afin d'échanger sur le projet.

Prémare : La convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) est faite. L'opération va débuter.

Auberge de l'Ecurie : M. le Maire a demandé à acheter la licence IV afin de pouvoir maintenir un restaurant sur la commune.

Résidence senior : Mon Logement 27 présentera son projet en mairie le 21 octobre à 14h.

Maison du lin : -

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle que le recensement de la voirie communale s'effectue désormais automatiquement par le biais de l'IGN et non plus par voie de délibération communale.

M. le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 12 novembre du fait du 11 novembre.

La balayeuse de la CCPAVR passe en semaine 43, soit entre le 20 et le 24 octobre 2025.

Le dossier concernant la crèche est passé en commission accessibilité.

Le lotissement « Les Hêtres » avance très vite. Il ne reste qu'un lot.

Le Pass Sport va être déployé.

M. le Maire informe que Mme Lecarpentier Angélique remercie le conseil municipal pour la participation financière au voyage en Allemagne du Collège Le Roumois.

Il signale qu'un courrier a été transmis par Eure Normandie Numérique informant de l'arrêt du réseau cuivre d'ici 2030 et proposant le pack cyber sécurité.

M. Gilles Gréaume indique qu'il a rencontré Précoval avec M. le Maire. Ils ont fait le tour des zones sensibles de collecte de déchets. L'ensemble des problèmes a été résolu.

La réunion de programmation du SIEGE27 est prévue le 06/11/2025.

Les travaux sur le site de l'ancienne graineterie sont finis. Le terrain est propre.

M. Gréaume remercie l'ensemble de l'équipe municipale et des collaborateurs pour le Marché Végét'Halle. Il précise que la sculpture réalisée ce jour-là a été déposée devant la cantine scolaire.

Des travaux d'enrobé auront lieu le 20/10/2025 à l'entrée de l'impasse de la Souche.

Des travaux de réseaux vont ensuite être réalisés rue des Tasseaux, rue Lernon et rue des Drouets (sur la partie allant de l'intersection avec la rue Lernon jusqu'à Eturqueraye).

M. Gréaume indique qu'une réunion du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande aura lieu le 06/11/25.

Un tour de la commune pour les projets de voiries se fera le 25/11/25.

Mme Catherine Auzerais-Muta demande où en est la pose des micros dans l'église. M. Gréaume répond que l'entreprise a été relancée.

Elle demande également ce qu'il en est du chauffage de l'église. M. Baron répond que les entreprises proposent de réparer les chauffages au gaz.

M. Christophe Ménager s'interroge sur la venue des Jeunes Agriculteurs à Noël. M. Gréaume répond qu'il est prévu de les accueillir avec l'association AS Foot.

Il questionne également M. le Maire sur le changement de destination des bâtiments agricoles. M. le Maire répond que la procédure est à poursuivre avec la DDTM de Bernay.

M. Frédéric Baron indique que les travaux de mise en conformité électrique sont terminés sur l'ensemble des projets de la commune.

M. Yann Lollier remercie le conseil municipal pour l'aide à la marche Rose. 130 marcheurs étaient présents avec une participation de 5€/personne, reversés au Centre Henri Becquerel de Rouen pour la lutte contre le cancer du sein.

Une marche Jaune aura lieu en décembre à l'occasion du Téléthon.

Le retrait d'une dizaine de sépultures a eu lieu au cimetière de Routot dans le cadre de la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon.

Le choix des lumières de Noël est en cours.

De nombreuses animations sont prévus pour Halloween.

M. Lollier informe également que des cendriers de poche ont été reçus suite au conventionnement avec Alcome. Deux cendriers de rue doivent être livrés.

M. Eric Dezellus demande de vérifier si la TVA pourrait être récupérée pour le projet « aire de camping-car ».

Mme Florence De Menech remercie tous les membres pour le loto des aînés. Il y a eu 40 participants.

Les colis de Noël sont en préparation avec le CCAS. Ils seront destinés aux aînés ayant 70 ans et plus. Ces derniers seront invités à venir récupérer leur colis en mairie sur 2 permanences : les 10 et 13 décembre 2025. Cela représentera en tout 220 colis.

Une convention « Jeux Bouges » va être signée avec le club d'athlétisme pour qu'ils interviennent à l'école durant la pause méridienne, 1 à 2 fois/mois, avec une séance de 30 minutes.

Le 08/10/2025, une commission restauration avec Convivio a eu lieu, regroupant l'ensemble des acteurs. L'ordre du jour a permis d'aborder différents points : point sur la prestation, retour positif, attention aux dégradations sur le mur phonique de la cantine, etc.

Mme De Menech informe que deux nouvelles bénévoles ont rejoint l'équipe de la Médiathèque.

Elle présente également les activités 2025/2026 de la Médiathèque :

- Les dévoreurs de livres ont repris en partenariat avec les collégiens et les élèves de CM en primaire,
- Différents partenariats ont repris : écoles, Relais d'Assistantes Maternelles (accueil 2 groupes, 1 fois/mois le mardi matin), club tarot, cours d'informatique le jeudi matin, Booking Routot (club de lecture adulte – réunion le 06/11/2025), cours d'anglais.

- Des initiations à la langue des signes sont en projet,
- En partenariat avec la Médiathèque, Olivier Swift, bio acousticien, a présenté son étude des relevés sonores réalisée sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, pendant 2 ans,

Pour les animations à venir à la Médiathèque de Routot :

- 28/10/25 : animation **Dévoreurs de livres** pour les 9-15 ans,
- 14/11/25 : **Mois du film documentaire** : projection de *Chaylla*, un film sur les violences faites aux femmes,
- 05 et 06/12/25 : **Téléthon** – vente de livres et dictée,
- 10/12/25 : **atelier de Noël**,
- 16/12/25 : **spectacle de Noël** : *Rudolph* par la Compagnie Princesse Moustache,
- 19/12/25 : **concert et conte de Noël** par Vents d'amitié,
- 20/12/25 : **chorale de Routot et visite du Père Noël**,
- Fermerture de la Médiathèque du 24/12/25 au 03/01/26.
- 23 & 24/01/26 : **Festival Igloo** en partenariat avec l'Eclat de Pont-Audemer – *Grands les yeux* par la Cie Le Fil de la Plume,
- 09/04/26 : **Festival NOOB** en partenariat avec l'Eclat de Pont-Audemer – *1 000 secrets de poussins* d'après l'œuvre de Claude Ponti par le collectif Quatre Ailes,
- 04 au 18/04/26 : **Festival X.Po** : festival du numérique en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Eure et le Département de l'Eure.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAIS-
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Marc DALIGAUX

Corinne DUMONT-
OUINE

Christophe MENAGER

Isabelle BREHIER

Eric DEZELLUS